Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL083-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 17** - GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) - COMMUNE DE CORENC – Opération « 6 avenue Beauregard » - Convention d'opération

Délibération n° 21

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL083-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

Considérant que :

- Grenoble-Alpes Métropole a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour acquérir un immeuble d'habitation de 16 logements sis 6 avenue Beauregard sur la commune de Corenc afin de réaliser 16 logements locatifs sociaux dans le diffus.
- Grenoble-Alpes Métropole a prévu de délibérer sur cette convention lors de son conseil métropolitain du 6 novembre 2026.
- La commune de Corenc a prévu de délibérer sur cette convention lors de son conseil municipal du 9 décembre 2026.
- Les cessions sont soumises à TVA dont le régime applicable sera déterminé au moment de la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide l'opération « 6 avenue Beauregard » au titre de l'axe stratégique « réponse en besoin de logements » du PPI n° 5 en vigueur.
- Approuve le projet de convention d'opération ci-annexé visant à définir les modalités de portage et de cession, ainsi que les engagements respectifs des parties pour réaliser la sortie de portage au plus tard le 1er décembre 2028.
- Valide l'enveloppe globale prévisionnelle des dépenses à supporter par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à hauteur de 1 122 976 € HT.
- Prend acte d'un montant de déficit foncier prévisionnel de 442 976 € HT.
- Prend acte de la participation de la commune à hauteur de 50% du déficit foncier prévisionnel de l'opération soit 221 488 € HT. La commune convient d'un paiement

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL083-DE

fractionné de ce montant en deux fois à hauteur de **110 744 € HT en année 2028 et 110 744 € HT en année 2029.**

- Valide la décote foncière prévisionnelle de L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné au montant de **108 529 € HT.**
- Prend acte de la participation de l'EPCI garant au déficit foncier prévisionnel de l'opération à hauteur de **112 959 € HT.** Elle convient du paiement fractionné de ce montant en deux fois soit **56 480 € HT en année 2028 et 56 479 € HT en année 2029.**
- Si en année 2028, la cession n'est pas réalisée, la collectivité garante paiera 100% du prix de revient restant à couvrir à partir de l'année 5. Les parties conviennent de la mise en place d'un paiement fractionné sur les exercices 2031 à 2035 inclus, avec un montant de chaque annuité de 224 595 € HT. La dernière annuité sera ajustée en fonction du bilan définitif de l'opération de portage foncier.
- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné ou le trop-perçu à reverser à la collectivité garante.

.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL083**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 17 - GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) - COMMUNE DE CORENC – Opération « 6 avenue Beauregard » - Convention**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL083-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL083_CORENC_délib conv opé_6 av Beauregard.pdf Nom métier :	application/pdf	174.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL083_ANNEXE_CORENC_conv opé 6 av Beauregard.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL083-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	460.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h19min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h19min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h19min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h19min54s	Reçu par le MI le 2026-10-15